

PROJET DE LOI

autorisant le Gouvernement à financer l'acquisition, le lancement et l'exploitation du satellite GovSat-2 destiné aux communications gouvernementales et militaires, ainsi qu'à acquérir des capacités satellitaires

Le projet de loi a pour objet de donner au Gouvernement l'autorisation de financer l'acquisition, le lancement et l'exploitation du satellite GovSat-2 destiné aux communications militaires et gouvernementales et d'acquérir de la capacité satellitaire.

Dans le contexte international marqué surtout par la menace que représente la guerre russe contre l'Ukraine, l'OTAN s'est fixé des objectifs. Le Luxembourg doit aussi augmenter considérablement son effort de défense. Pour réaliser ce défi, il s'est déterminé à :

- 1) éviter une diversification trop grande des activités de la défense ;
- 2) renforcer l'industrie luxembourgeoise ;
- 3) chercher à obtenir un retour économique et sociétal.

La communication par satellite est essentielle pour la Défense : pour la communication civile des organisations gouvernementales, pour les réseaux d'infrastructures critiques ou encore pour des systèmes de sécurisation de données. En 2015, le gouvernement a conclu avec la société SES un partenariat public-privé (« joint venture ») à parts égales (50/50), la société LuxGovSat S.A., pour le satellite GovSat-1 qui a été lancé en 2018. Aujourd'hui, les capacités de celui-ci sont presque entièrement utilisées ; le Luxembourg a en effet pu soutenir l'OTAN dès le début et obtenir un retour économique substantiel pour LuxGovSat S.A. par la vente de capacités à l'Alliance et à des États partenaires comme la Belgique, les Pays-Bas, la Pologne et la Lituanie.

Il y a donc un besoin pour un deuxième satellite, GovSat-2, qui sera exploité par la même société. Ce satellite est destiné principalement à augmenter les capacités de communication satellitaire au-dessus de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient. Du point de vue technologique, il sera perfectionné par rapport au GovSat-1 et mieux protégé notamment contre des impulsions électromagnétiques causées par la détonation d'armes nucléaires en haute altitude¹ et contre le brouillage (« jamming »).

¹ High-Altitude Nuclear Electromagnetic Pulse (HEMP)